ACCÈS et ESPACES COMMUNS

Horaire et accès : À reconfirmer officiellement

Le Campus est ouvert de **8 h à 23 h** du lundi au vendredi.

De **9 h à 16 h** les samedis et dimanches, sauf si les locaux sont réservés pour une autre activité.

Des gardiens de sécurité sont présents en tout temps au rez-de-chaussée

Aire de repas/réunion :

Vous avez accès à la cafétéria du 8e étage.

Vous êtes entièrement responsables de maintenir ces lieux dans un état de propreté adéquat, comme pour l'aire de repas, le mobilier, etc.

Bacs verts, recyclage et ordures :

Nous avons maintenant un bac incluant poubelles, récupération et compost. Merci de bien les utiliser.

Salles de classe :

Il est absolument interdit de manger et de boire (sauf des liquides dans un contenant avec couvercle qui ferme) dans toutes les salles de classe.

Toilettes et abreuvoir :

Les toilettes sont à côté de la cafétéria. Un abreuvoir est également situé tout près.

Tabac, alcool et drogue :

Conformément aux lois et règlements en vigueur dans les immeubles et lieux publics, il est strictement interdit de fumer, de vapoter et de consommer alcool et drogue dans les locaux du Campus et dans l'édifice sous peine de poursuite et de renvoi.

Il est aussi interdit de vous présenter au Campus sous les effets de l'alcool ou drogue, sous peine de renvoi.

RESPECT des personnes et des lieux

Extrait du code de vie, Cégep du Vieux-Montréal

7.1 *Dispositions générales*

De façon générale, toute personne qui fréquente le cégep, qui participe à ses activités ou qui y travaille doit adopter un comportement qui respecte les valeurs du projet éducatif et les politiques et règlements du Collège. Sans limiter la généralité de ce qui précède et sous réserve des autres recours que le Collège pourrait exercer, se rend passible de sanctions toute personne qui pose les gestes suivants :

7.1.1 *Se comporter de telle sorte que cela puisse causer un préjudice à autrui ou entraîner un effet perturbateur ou nuisible sur le milieu de vie, notamment :*

- *tenir ou partager des propos menaçants, diffamatoires, haineux, méprisants ou vulgaires, quel qu'en soit le moyen de diffusion ou d'expression utilisé (les médias sociaux par exemple);*

- *manifester toute forme de harcèlement, d'intimidation, de cyberintimidation, de menaces ou de discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, qu'elle se manifeste par des paroles, des écrits ou des gestes, notamment en raison du sexe, de la couleur, de l'origine, du poids, de la religion, de l'identité ou de l'expression de genre, de l'opinion politique, de la langue ou de l'orientation sexuelle de la personne;*

7.1.2 *Commettre sur les lieux du Collège, ou lors d'activités sous sa responsabilité, des actes tels que :*
- *le non-respect des règles de santé et de sécurité de façon à porter atteinte à l'intégrité des personnes;*
- *des agressions verbales, physiques ou sexuelles à l'endroit de quiconque;*

7.1.3 *Enregistrer, filmer ou photographier une personne sur les lieux du Collège sans avoir obtenu son autorisation au préalable ;*

7.1.4 *Vandaliser, endommager ou voler un bien, ou porter atteinte à l'intégrité des biens du Collège ;*

7.1.5 *Conseiller ou inciter une autre personne à enfreindre les dispositions du présent Règlement ou participer de quelque manière que ce soit à une telle contravention.*

Propreté des lieux :

L'immeuble prévoit un service d'entretien général (le balai passé de façon sommaire et ramassage des poubelles). Afin que tous se sentent bien dans le même environnement, chacun est tenu de se ramasser, de jeter ses rebuts et de nettoyer ses dégâts, nourriture, taches ou autres accidents.
En période hivernale, le Campus fait installer des tapis près de l'entrée, nous vous prions donc d'essuyer vos pieds et d'apporter des chaussures que vous pouvez laisser dans votre casier.

Hygiène personnelle :

Nos locaux et l'organisation scolaire font en sorte que tous passent beaucoup de temps ensemble, parfois dans une certaine proximité. Quoique la tolérance pour les odeurs corporelles soit variable d'une personne à l'autre, nous aimerions rappeler à tous que de saines habitudes contribuent à un meilleur environnement commun et à des relations de travail harmonieuses.

Communication :

Pour les communications officielles, nous utiliserons MIO, la messagerie d'Omnivox et le courriel personnel. Pour les communications non officielles, vous pouvez utiliser DISCORD. Bien entendu, la communication officielle ou non se doit d'être respectueuse.

MATÉRIEL ET RESSOURCES

Voir les listes d'achats fournies pour chaque programme.
Services et ressources informatiques :

En 1er lieu : voir votre technicien en travaux pratiques : Fred Brown Althot, bureau 8-211

En 2e lieu : En cas de problème technique ou pour tout besoin relatif au fonctionnement de votre poste de travail et du réseau informatique, **veuillez prendre note du numéro d'ordinateur (étiquette jaune) et téléphoner au poste #7070 au moyen de l'appareil situé sur le bureau de l'enseignant dans chacune des classes**.

Avant de rapporter un problème, s'assurer que les fils sont bien connectés. Il se peut que le problème rapporté ne soit pas résolu avant quelques jours ouvrables, sinon dans la semaine suivante. Dans ces cas, il faut prendre un autre poste de travail disponible dans le local.

Réseau :

L'espace réseau est divisé en plusieurs volumes :
I : Espace Commun : Espace réseau auquel tous les étudiants et les profs ont accès.

U: Remise : Espace réseau où remettre vos travaux (donc, de vous vers les profs)
V: Intranet : Espace réseau où les profs transmettent la documentation (Donc, des profs vers vous)
X et Z : Même espace sous deux noms différents, cet espace est votre espace privé, vous seul y avez accès.

COURS et TRAVAUX (extrait des Règles départementales jointes à tous vos plans de cours)

Politique quant à la présence et participation au cours :

À moins d'avis contraire ou entente spécifique, la présence est obligatoire à tous les cours. Les absences devront être justifiées auprès de l'enseignant et/ou coordonnateur. Un retard peut être considéré comme une absence si l'enseignant n'est pas prévenu de votre présence en classe. Un professeur peu se permettre de refuser l'accès jusqu'à la pause en cas de retard.

Annulation de cours :

Il pourrait arriver qu'un enseignant doive annuler son cours pour cause de maladie, de tempêtes de neige ou autres événements fortuits. Dans la mesure du possible, le Campus communiquera avec les étudiants pour les prévenir d'avance, soit sur Discord et/ou la page du groupe Facebook et/ou par courriel. Les cours sont repris à un autre moment convenu avec l'enseignant et la reprise est annoncée par le même moyen.

Français écrit :

Le Campus ADN se soucie de la qualité du français. La qualité du français écrit est évaluée à raison de 1 % par faute et ce, jusqu'à concurrence de 10 % de la pondération attribuée au travail. Cette politique peut être sujette à changement selon la nature du travail demandé.

Politique quant au respect des échéances :

Tout retard injustifié dans la remise d'un travail entraîne, par jour ouvrable, une perte de 10 % de la note du travail en cause. Après 4 jours ouvrables de retard sans raison valable, tout travail sera refusé par l'enseignant et se verra attribuer la note zéro.
Une mauvaise gestion de temps de la part de l'étudiant ne peut justifier la remise en retard d'un travail.

Plagiat :

Conformément aux documents de Politique Institutionnelle d'évaluation des apprentissages des deux institutions, toute forme de plagiat, de fraude, de participation à un plagiat ou de participation à une fraude entraîne la note zéro (0) pour l'examen ou le travail en cause. Aucune reprise n'est possible dans ces cas.